

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00569
Numéro SIREN : 913 112 603
Nom ou dénomination : AB PROCESS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 3564

AB PROCESS SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : ZI du Vern, rue du Pontic, 29400 Landivisau
913 112 603 RCS Brest

(la **Société**)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai,

Financière du Vern, société par actions simplifiée au capital de 8.532.600 €, dont le siège social est situé ZI du Vern, rue du Pontic – 29400 Landivisau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 881 982 748, représentée par Landivizio Expansion, elle-même représentée par Monsieur Brian Boulanger, dûment habilité aux fins des présentes,

détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (l'**Associé Unique**),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Financière du Vern de ses fonctions de président ; et
- les statuts en vigueur de la Société ;

a pris les décisions qui suivent par acte sous seing privé selon l'ordre du jour ci-dessous :

- (1) Démission du président et nomination d'un nouveau président ; et
- (2) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission du président et nomination d'un nouveau président)

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Financière du Vern de ses fonctions de président de la Société avec effet à compter de ce jour. En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique remercie Financière du Vern pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de président.

L'Associé Unique, décide de donner quitus entier et sans réserve à Financière du Vern pour l'exécution de son mandat de président de la Société.

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau président de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée :

- **Landivizio Expansion**, société par actions simplifiée au capital de 3.422.709,50 €, dont le siège social est situé ZI du Vern, rue du Pontic – 29400 Landivisau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (en cours de

transfert au registre du commerce et des sociétés de Brest) sous le numéro 950 926 133 (« **Landivizio Expansion** »).

Landivizio Expansion, préalablement pressentie, a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Landivizio Expansion en sa qualité de président de la Société disposera des pouvoirs prévus notamment à l'article 13 des statuts de la Société. En particulier, Landivizio Expansion représentera la Société à l'égard des tiers et sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de son objet social, et sous réserve des pouvoirs que la loi et les règlements attribuent expressément aux associés de la Société.

L'Associé Unique décide que Landivizio Expansion ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de président de la Société.

DEUXIEME DECISION

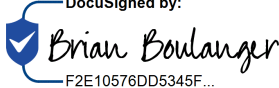
(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toute formalité qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Signé au moyen du procédé de signature électronique « Docusign® », conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du code civil.

DocuSigned by:

F2E10576DD5345F...

Financière du Vern

Par : Landivizio Expansion

Elle-même par : Monsieur Brian Boulanger